

Conseil Municipal
N°129

**Objet :
Budget supplémentaire
2026 du budget principal
de la ville d'Aulnoye-
Aymeries**

EXTRAIT

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 6 Octobre 2026**

Le Conseil Municipal de la Ville d'AULNOYE-AYMERIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation de son Maire en date du 30 Septembre 2026.

Etaient présents : Alexandre-Virgile Dominique, Baudoux Bernard, Cambreleng Sabine, Carpentier François, Chambre Aline, Dehier Philippe, Denys Agnès, Desse Janique, Durieux Jean, Fromont Sabine, Georges Hugo, Hardy Nathalie, Henry Valérie, Lesage Philippe, Mairiaux Isabelle, N'Diaye Betty, Pol Maxime, Rogier Quentin, Thurette Pascal, Tournay Sylvie, Valet Jean-Luc. (21 membres).

Ont donné procuration : Dépret Kévine (à Pol Maxime), Dursent Sébastien (à Denys Agnès), Lallemand Charlotte (à Georges Hugo), Lepoutère Aurore (à Durieux Jean), Palmiste Logan (à Mairiaux Isabelle), Taverne Michael (à Henry Valérie) et Wager Corinne (à Baudoux Bernard). (7 membres)

Excusée : Gauchet Claudine (1 membre)

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE.

Madame Agnès DENYS, adjointe, a été nommée secrétaire.

Vu la délibération n° 41 du 28 avril 2026, votant le budget primitif 2026 du budget principal de la ville.

Vu la délibération n°103 du 28 juin 2026, votant le compte financier unique du budget principal de la ville ;

Vu la délibération n° 104 du 28 juin 2026, votant le compte financier unique du budget annexe centre social la Florentine ;

Vu la délibération n° 105 du 28 juin 2026, votant l'affectation de résultat 2025 du budget principal de la ville.

Le conseil municipal a voté en date du 28 avril 2026, notamment le budget primitif du budget principal. Aujourd'hui, il est proposé au conseil municipal le budget supplémentaire du budget principal pour les raisons suivantes.

Le budget supplémentaire aussi appelé décision modificative permet de procéder à des ajustements des crédits votés au budget primitif et de prendre en compte des opérations nouvelles ou des annulations de crédits. Il permet également d'intégrer les résultats de l'exercice 2025 ainsi que les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes.

Section de Fonctionnement :

Recette :

- Inscription au chapitre 002 « Reprise de résultat de fonctionnement reporté » un montant de 2 385 934.51 €
- Inscription au chapitre 70 « Produits de services » un montant de 4 000 € correspond aux réajustements des remboursements des associations concernant les bourses initiatives jeunesse
- Inscription au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » pour un montant de 10 516 € correspondant aux réajustements du remboursement du FCTVA et de la contribution versée par le collège pour l'occupation des salles de sports
- Inscription au chapitre 75 « Autres produits de gestion courants » d'un montant de 14 000 € correspondant en partie au reversement d'une partie de l'excédent 2025 du budget annexe « bâtiment centre-ville Florentine » et de la diminution des loyers.

Dépense :

- Inscription au chapitre 011 « Charges à caractères général » d'un montant de 155 314 € correspondant principalement au réajustement des crédits pour les actions du centre social la Florentine, des révisions de divers marchés ainsi que la mise en sécurité à la suite des intempéries.
- Inscription au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » d'un montant de 84 125 € correspondant principalement au réajustement de la contribution versée au sacré-cœur, des bourses initiatives jeunesse, des crédits inscrits pour l'incinération des chats, du versement d'une subvention de 25 000 € au Syndicat d'Initiative pour le rendez-vous des saveurs 2027 ainsi que des crédits pour la comptabilisation des exonérations de loyers.
- Inscription au chapitre 023 « Virement à la section l'investissement » d'un montant de 2 175 011.51 €.

Section d'investissement :

Les reports issus du compte administratif 2025 pour un montant de :

- 438 289.05 € en recettes
- 792 086.05 € en dépenses

Recette :

- Inscription au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » d'un montant de 2 175 011.51 €.
- Inscription à la nature 1068 « Affectation de résultat » d'un montant de 1 213 041.92 €
- Inscription du chapitre 13 « Subvention d'équipement » d'un montant de 179 332 € correspondant principalement au

réajustement des subventions des différents projets.

- Inscription au chapitre 024 « Opération d'ordre » un montant de 160 000 € correspondant à des cessions
- Inscription au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » un montant de 300 000 €

Dépense :

- Reprise au chapitre 001 « Déficit d'investissement » d'un montant de 859 244.92 €
- Inscription au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » d'un montant de 2 336 € correspondant au réajustement de la maîtrise d'ouvrage des différents projets.
- Inscription au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » d'un montant de 287 200 € correspondant au réajustement des crédits inscrits au budget primitif des acquisitions EPF
- Inscription au chapitre 23 « Immobilisations en cours » d'un montant de 2 224 807.51 € correspondant à des réajustements de crédits sur certains projets, ainsi qu'une inscription d'un montant de 2 139 607.51 € de travaux pour vient équilibrer le budget.
- Transfert des crédits inscrits au chapitre 4581 « Opération pour compte de tiers » au chapitre 458101 pour un montant de 50 000 € correspondant à de la maîtrise d'œuvre du projet de mise aux normes et de réhabilitation thermique de l'EHPAD
- Inscription aux chapitre 041 « Opérations patrimoniales » un montant de 300 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres (2 abstentions de Mme Mairiaux et M palmiste par procuration)

Adopte le budget supplémentaire 2026 du budget principal tel que présenté ci-dessus et en annexe.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

Et ont les membres présents, signé lecture faite.

« Pour extrait certifié conforme ».

A Aulnoye-Aymeries, le 6 Octobre 2026.

Le Maire,



La secrétaire,



Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le



ID : 059-215900333-20261006-0129-BF